

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STOSSWIHR  
N° 4/2024  
DE LA SEANCE DU 30 juillet 2024**

Sous la présidence de Monsieur Daniel THOMEN, Maire

Monsieur Daniel THOMEN souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h50.

**Présents :** MM. DIETRICH Martin, EBERSOHL Patricia, FRITSCH Sylvain, GRAFF Maryline, OBERLE Daniel, RIEHL Jean-Jacques et WOEFFLER Guy.

**Absent excusé et non représenté :** /

**Absent non excusé :** /

**Ont données procuration :** LAURENT Emilie à GRAFF Maryline  
LOMBARD Sophie à RIEHL Jean-Jacques  
SCHUBNEL Jean-Georges à DIETRICH Martin

**Secrétaire de séance, a été nommée :** EBERSOHL Patricia

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Votes constatés	Dont pouvoir
11	8	11	3

## **Ordre du jour :**

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024
- 2- Equipement tisanerie Périscolaire : choix de l'entreprise
- 3- Equipement tisanerie MAM (Maison Assistantes Maternelles) : choix de l'entreprise
- 4- Equipement du mobilier Périscolaire : choix de l'entreprise
- 5- Equipement du mobilier MAM : choix de l'entreprise
- 6- Location logement F3 de l'école Ampfersbach
- 7- Divers

### **Point 1 – 30 juillet 2024 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024**

La séance du 27 juin 2024 a été approuvée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

### **Point 2 – 30 juillet 2024 Equipement tisanerie Périscolaire : choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la Création du Périscolaire, MAM et des 3 Appartements, le mobilier et les équipements du Périscolaire n'ont pas fait l'objet d'un lot dans le marché initial.

Après consultation du cabinet d'étude, quant aux normes à respecter,

Après avoir recensé les besoins pour le Périscolaire,

Concernant l'équipement de la tisanerie du Périscolaire, 3 entreprises ont été consultées, hors marché et ont répondues favorablement, soit :

- Entreprise SCHNELL Grande Cuisine de Schiltigheim pour 67 592.36 € TTC
- Entreprise CEVI TECH de Burnhaupt Le Bas pour 62 848.80 € TTC
- Entreprise DEMANGEL de Nayemont Les Fosses pour 58 707.60 € TTC.

Après avoir comparé les différentes offres,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le choix de l'entreprise DEMANGEL pour un montant de 58 707.60 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer le devis correspondant et tout document y afférent.

### **Point 3 – 30 juillet 2024 Equipement tisanerie MAM (Maison Assistantes Maternelles) : choix de l'entreprise**

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre de la Création du Périscolaire, MAM et des 3 Appartements, le mobilier et les équipements de la MAM n'ont pas fait l'objet d'un lot dans le marché initial.

Après consultation du cabinet d'étude, quant aux normes à respecter,

Après avoir recensé les besoins pour la MAM,

Concernant l'équipement de la tisanerie de la MAM, 3 entreprises ont été consultées, hors marché et ont répondues favorablement, soit :

- Entreprise SCHNELL Grande Cuisine de Schiltigheim pour 47 788.49 € TTC
- Entreprise CEVI TECH de Burnhaupt Le Bas pour 44 345.69 € TTC
- Entreprise DEMANGEL de Nayemont Les Fosses pour 41 522.40 € TTC.

Après avoir comparé les différentes offres,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le choix de l'entreprise DEMANGEL pour un montant de 41 522.40 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer le devis correspondant et tout document y afférent.

### **Point 4 – 30 juillet 2024 Equipement du mobilier Périscolaire : choix de l'entreprise**

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre de la Création du Périscolaire, MAM et des 3 Appartements, le mobilier et les équipements du Périscolaire n'ont pas fait l'objet d'un lot dans le marché initial.

Après consultation du cabinet d'étude, quant aux normes à respecter,

Après avoir recensé les besoins pour le Périscolaire,

Concernant l'équipement du mobilier du Périscolaire, 2 entreprises ont été consultées, hors marché et ont répondues favorablement, soit :

- Entreprise BBS de Kaysersberg pour 25 676.44 € TTC
- Entreprise VS Mobilier de Asnières (92) pour 35 649.01 € TTC (offre non complète, l'entreprise n'étant pas spécialisée dans ce mobilier)

Après avoir comparé les différentes offres,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le choix de l'entreprise BBS pour un montant de 25 676.44 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer le devis correspondant et tout document y afférent.

### **Point 5 – 30 juillet 2024 Equipement du mobilier MAM : choix de l'entreprise**

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre de la Création du Périscolaire, MAM et des 3 Appartements, le mobilier et les équipements de la MAM n'ont pas fait l'objet d'un lot dans le marché initial.

Après consultation du cabinet d'étude, quant aux normes à respecter,

Après avoir recensé les besoins pour la MAM,

Concernant l'équipement du mobilier de la MAM, 2 entreprises ont été consultées, hors marché et ont répondues favorablement, soit :

- Entreprise BBS de Kaysersberg pour 21 959.77 € TTC
- Entreprise VS Mobilier de Asnières (92) pour 17 244.00 € TTC (offre non complète, l'entreprise n'étant pas spécialisée dans ce mobilier)

Après avoir comparé les différentes offres,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le choix de l'entreprise BBS pour un montant de 21 959.77 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer le devis correspondant et tout document y afférent.

### **Point 6 – 30 juillet 2024 Location logement F3 de l'école Ampfersbach**

Monsieur le Maire rappelle que les logements de l'école d'Ampfersbach ont été refaits.

Concernant les logements de l'école du Kilbel, et principalement le logement F4, il y a lieu d'engager des travaux de rénovations.

Pour ce faire, il a été demandé à la locataire actuelle de quitter ce logement et en contrepartie de déménager dans le logement d'Ampfersbach.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Attribue le logement F3 à Ampfersbach à Madame Duvoid Aurore à compter du 1<sup>er</sup> août 2024, au tarif de 650.00 €/mois (délibération du 27 juin 2024).